

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2008

---

DROIT COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - (n° 514)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 39

présenté par

Mme Pinville, Mme Pau-Langevin, M. Caresche, Mme Crozon, Mme Imbert,  
M. Jean-Michel Clément, Mme Coutelle, M. Gille, Mme Pinel, Mme Marisol Touraine  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 6**

Dans l'alinéa 8 de cet article, substituer au mot :

« écarté »

le mot :

« discriminé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision.